

## **Motion votée par le CEVU de Toulouse 2 le 19 février 2010**

Le CEVU de l'université de Toulouse II-Le Mirail considère que la maîtrise de la formation des enseignants ne peut se faire à n'importe quel prix. L'enseignement est un métier qui s'apprend. Il nécessite à la fois des connaissances disciplinaires, une pratique de la recherche, une formation à la pédagogie, et une connaissance du milieu professionnel.

Une réforme de cette importance exigeait un dialogue. En dépit de l'opposition qui s'est manifestée au printemps dernier dans toute la communauté éducative, le gouvernement a imposé des décrets, assortis d'un calendrier d'épreuves intenable. Il a ainsi pris le double risque d'affaiblir dramatiquement les masters orientés vers la recherche tout en réduisant la formation professionnelle à la portion congrue et en transformant les nouveaux masters en bachotage. Les décrets ne dessinent en outre aucun cadre national au risque de grandes disparités territoriales et aucun dispositif d'aide sociale aux étudiants défavorisés n'est prévu.

Le CEVU de l'Université de Toulouse II-Le Mirail dénonce dès lors avec la plus grande fermeté la réforme telle qu'elle est imposée et rejette la vision de l'éducation qu'elle véhicule. L'absence de préparation adéquate des enseignants aux réalités de leurs missions produira des conséquences néfastes sur toute la chaîne éducative : élèves, étudiants et enseignants. Les récentes décisions du ministère de l'Education nationale sur l'organisation des stages ne font que confirmer ces craintes et sont tout aussi inacceptables.

Dans ce contexte, les universités sont appelées à prendre leurs responsabilités. Le CEVU de l'université de Toulouse II-Le Mirail entend ne pas se soumettre à l'équation impossible imposée par le gouvernement. Notre université bâtira donc une offre de formation pour les futurs enseignants reposant sur sa propre réflexion et ses convictions en matière d'enseignement et de recherche. Si le ministère ne souhaite pas habiliter ces formations, il en prendra la responsabilité.

Plusieurs critères présideront à notre travail :

- une collaboration constante entre personnel des composantes de l'université (UFR, départements, IUFM, et autres instituts et écoles) dans tous les groupes de travail ;
- une information élargie et régulière auprès des collègues des différentes universités et IUFM sur le territoire national ;
- l'ouverture envers les enseignants du primaire et du secondaire afin de tenir compte des réalités de terrain et de leurs exigences ;
- une organisation des stages refusant que les étudiants servent de supplétifs au ministère de l'Education nationale et évitant que les stages ne portent atteinte à la formation des élèves ;
- une solution à l'épineuse question des étudiants échouant aux concours, dans le cadre d'une réflexion sur les conditions d'accès aux masters "Enseignement » et à leurs débouchés.

Le CEVU de l'université de Toulouse II-Le Mirail demande le retrait des décrets de juillet 2009 et émet le souhait que toutes les universités françaises, par l'intermédiaire de leurs conseils centraux, prennent une position commune et que la CPU la relaie fermement auprès des Ministères concernés.